

Le mot du Bâtonnier

27 janvier 2021



Michel Guichard, Bâtonnier 2021-2022
Mes chers Confrères,

Je souhaitais vous adresser pour cette nouvelle année 2021 tous mes vœux de bonheur et de santé en y incluant vos proches.

Même si l'avenir est incertain, avec un risque de reconfinement, un retour à la vie normale apparaît de plus en plus probable dès juin 2021.

Nous attendons tous avec impatience la reprise de nos activités personnelles.

J'ai dégagé lors de la remise du bâton par le Bâtonnier Vincent Maurel mes priorités pour 2021/2022. Vous trouverez [ci-joint un document qui les détaille tout en présentant mon parcours professionnel](#).

Je veux en effet un barreau moderne, uni, solidaire et ouvert à l'international.

Je souhaite aussi remercier le Bâtonnier Vincent Maurel qui m'avait impliqué très tôt dans la gestion de l'Ordre, de m'avoir remis les clés d'un ordre avec des locaux

renovés et un matériel performant qui permettra de vous rendre des services plus performants et de nous retrouver avec une salle de conférence pouvant recevoir plus de 120 personnes pour des actions de formation ou des évènements récréatifs.

L'activité judiciaire a repris. Nous avons mis en place des groupes de travail, qui se réuniront très prochainement, avec des magistrats pour améliorer nos rapports avec la juridiction.

N'hésitez pas à contacter les présidents de ces groupes pour apporter votre contribution. (en cliquant sur le nom).

- Famille : [Claude Duvernoy](#)
- Mineurs : [Isabelle Clanet dit Lamanit](#)
- Civil : [Frédéric Santini](#)
- Pénal : [Fabien Arakélian](#)
- Hospitalisations sous contrainte : [Anne-Sophie Lepinard](#)
- Communication électronique : [Jean-Philippe Mariani](#)
- Commission déontologie avocats/magistrats : [Pascal Delignières](#)

L'avocat en entreprise vient également de refaire surface au travers d'un avant-projet de loi. Vous trouverez [ci-joint un document qui présente ce projet et qui détaille les avis positifs et négatifs](#). Le Conseil de l'Ordre devra se prononcer dessus la semaine prochaine.

Les avocats de notre barreau restent enfin toujours actifs sur la défense du secret professionnel (référé devant le Conseil d'Etat le 29 janvier sur l'instruction fiscale mettant en place la dénonciation des schémas fiscaux agressifs par les avocats), sur le respect du principe du contradictoire (Tribunal administratif de Cergy-Pontoise du 14 janvier 2021 sur le conseil de discipline de la Maison d'Arrêt des Hauts-de-Seine), ou sur le projet de réforme de la justice pénale des mineurs (audition de la présidente du Groupe Mineurs au Sénat le 5 janvier 2021).

Je souhaite développer également les actions de formation.

L'École de la Défense Pénale fut un très beau succès en cette drôle d'année 2020. Elle continue en 2021 et le 5^{ème} module a eu lieu le 25 janvier.

Sur le modèle de cette école, j'ai décidé, avec Sylvie Magnen, de créer une École de la fiscalité. Ce projet combine la création d'un comité scientifique en matière de droit fiscal pour suivre les évolutions du droit fiscal et l'organisation de formations à destination de tous les Confrères. Rendez-vous est pris pour le premier module de cette école, le 9 février autour de la loi de finances 2021 pour les juristes.

Enfin, 2021 sera l'année de l'envol de notre Incubateur. A côté de projets d'incubation de legaltech par des avocats et de l'organisation d'un concours de sélection de ces projets, ce dernier continuera à organiser des matinales afin de vous former aux nouvelles technologies et de vous outiller face à la révolution numérique que connaît notre profession.

Bien confraternellement,

Michel Guichard

Bâtonnier